

les revenus qui proviennent de sa province, heureux de laisser à Québec les revenus provenant de la Province de Québec, *Cuique summ.*

Que dirait le Séminaire de Québec, si l'administration financière de l'Université Laval à Montréal demandait au Saint-Siège de vouloir bien lui accorder, à raison de ses grands besoins, le produit de la retoune sur les honoraires de messes envoyés à l'étranger de la province de Québec ?... *Ab absurdo fit demonstratio.*

CONCLUSION

Comme les circonstances sont grandement changées, dans l'administration financière de l'Université Laval à Montréal, depuis que le Séminaire de Québec a obtenu du Saint-Siège l'Indult du 5 mai 1889:

Vu 1^{re} que, en mai 1889, le Séminaire de Québec administrait les finances de la Succursale; que la Succursale avait, alors, une dette vis-à-vis le Séminaire; et que, dans ces circonstances, l'Indult se trouvait à favoriser le Siège Montréalais de l'Université, tout comme le Siège Québécois, en payant sa dette;

Vu 2^e que, aujourd'hui, la dette de la Succursale a été plus qu'entièrement payée; que le Séminaire de Québec, aussitôt après avoir obtenu son Indult, a choisi, de lui-même, de remettre à l'Archevêque de Montréal l'administration financière de l'Université Laval à Montréal, se déchargeant du fardeau et des dépenses qu'entraîne une telle administration, changeant par là, dans une de ses circonstances les plus importantes, la situation qui existait lors de la concession de l'Indult; et que l'Administration financière actuelle de l'Université Laval à Montréal, travaillant dans les intérêts de la même Université, se trouve dans un besoin d'argent, pour le moins, aussi pressant que l'Administration financière de l'Université Laval à Québec, je veux dire le Séminaire de Québec;

A raison de ce changement considérable de circonstances, le soussigné, délégué des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, sans vouloir toucher en rien aux termes de l'Indult pour des motifs d'importance majeure qu'il apprécie hautement, demande humblement à l'Éminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, s'il n'y aurait pas moyen d'amener, gracieusement, le